

FORMULE 74.43

Loi sur les tribunaux judiciaires

AFFIDAVIT ATTESTANT LES COMPTES DE LA SUCCESSION

ONTARIO

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

SUCCESSION DE FEU (*inscrire le nom*).

AFFIDAVIT ATTESTANT LES COMPTES DE LA SUCCESSION

Je soussigné(e), (*inscrire le nom*), domicilié(e) à (*inscrire la cité ou la ville et le comté ou le district, la municipalité régionale ou de communauté urbaine du domicile*), déclare sous serment/affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis un fiduciaire de la succession.
2. Les comptes cotés comme pièces «A» et joints au présent affidavit sont complets et exacts.
3. Les renseignements contenus dans l'avis de requête en approbation des comptes relatifs à la succession susmentionnée sont exacts.
4. Toutes les personnes qui ont un intérêt financier dans la succession sont désignées comme intimés dans l'avis de requête en approbation des comptes.
5. Pour toute partie incapable, un représentant a été désigné dans l'avis de requête.

DÉCLARÉ SOUS SERMENT/AFFIRMÉ

SOLENNELLEMENT DEVANT)

moi dans le/la de)

situé(e) dans le/la de/du)

le 20)

)

)

)

)

)

.....
commissaire aux affidavits (*ou la personne autorisée*)